



Le « Pass Sanitaire » de 1720 pour le QUEYRAS

Une lettre de l'Intendant, du 7 mai 1720 , « confirme le bruit qui s'est répandu que la peste est à Marseille, et que l'on a pris des mesures dans toutes les villes des provinces de Provence et de Languedoc, pour éviter, autant qu'on pourra, que ce mal ne se rende général... On établira des gardes « dans la Combe du Vihier, (Le Veiller) au lieu appelé le Pont de la Chanallète , auquel lieu aboutissent les chemins ou sentiers de traverse qui vont à Guillestre et Eygliers », avec ordre de ne laisser sortir personne de la vallée, sans un certificat, et, de même, de ne laisser entrer personne dans la vallée, sans certificat de santé... Afin de procurer la subsistance de chaque famille, « en cas que le Seigneur afflige ce pays du mal contagieux , les communautés s'approvisionneront de grains et de bestiaux. Défense d'en sortir de la vallée, « excepté le beurre et froment et veaux de lait» ...A cet effet, on fera une bonne baraque (Poste de Garde) au pont de La Chanallète... gardé par sept hommes... On établira en Queyras un conseil de santé...avec pleins pouvoirs de statuer et « ordonner tout ce qu'ils trouveront à propos et raisonnable pour la conservation de la vallée »...

Nous Consuls et officiers de la Comté d'Arvieux en
 queyras, certifions à tous qu'il appartiendra que
 François Oblane de ce lieu âgé de vingt huit ans
 de mediocre taille cheveux noirs
 habitant de notre comté en laquelle, par la grace
 de dieu il n'y a aucune maladie contagieuse ny aux
 environs d'elle, part de ce lieu ce jour d'huy en
 parfaite santé, disant aller a Guillestre priory
 sous ceux qui sont à pied de le laisser librement et
 seurement passer et repasser fait à arvieux le
 27 Mars 1721
 François Oblane
 Vu au Chapelet le 27 Mars 1721
 par nous officiers de garde Blanc